

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2015/125**

**SLOW**

ID : 033-243301264-20151215-2015\_125-DE

**OBJET : PLAN INTERCOMMUNAL D'AMELIORATION DES PRATIQUES HORTICOLES ET PHYOTSANITAIRES DIT PLAN « ZEROPHYTO »**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 8 décembre 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 8 décembre 2015

La séance est ouverte

**Le 15 décembre 2015 l'année deux mille quinze à 18 h 30**  
à BEAUTIRAN - Espace Culturel Gilles PEZAT

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	A	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. TAMARELLE
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	E	M. DARBO	Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	A	
Nathalie ROUSSELOT	E	Mme BOURROUSSE	Jean-Paul MERCADIE		
Félicie DURAND	E	M. LARRUE	Laure BENCTEUX	E	M. CHEVALIER
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	E	M. BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	A		Jean-François BORDELAIS	E	Mme BURTIN DAUZAN
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	E	M. GAZEAU	Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	A				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame EYL est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2015 est adopté à l'unanimité

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

## PLAN INTERCOMMUNAL D'AMELIORATION DES PRATIQUES HORTICOLES ET PHYTOSANITAIRES, DIT PLAN « ZEROPHYTO »

Vu le code rural et de la pêche et notamment son article 253-7;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-4° « protection et mise en valeur de l'environnement » ;

Vu les avis de la commission environnement du 19 février 2015 et du 8 septembre 2015,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

### Contexte

Le code rural et de la pêche a été modifié récemment par les lois suivantes :

- loi du 6 février 2014, dite loi Labbé, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, est prévue l'interdiction pour les personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques (pesticides) pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé. Cette interdiction comporte des exceptions qui concernent la lutte contre les nuisibles et les voiries étroites ou difficiles d'accès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ces produits seront interdits à la vente aux particuliers et les distributeurs sont tenus d'engager un programme de retrait de la vente en libre service courant 2016.

Au delà des enjeux sanitaires, la question de l'usage de pesticides a un lien direct avec celle de la qualité des milieux et de la préservation de la biodiversité. A ce titre et au travers de ses compétences de gestion des bassins versants et d'animation Natura 2000, la CCM est identifiée comme un maître d'ouvrage potentiel pour proposer un accompagnement des communes membres, dans l'objectif de les aider à réduire leurs utilisations de produits phytosanitaires et à se mettre en conformité avec la loi.

Il a ainsi été proposé de travailler à l'élaboration d'un *plan intercommunal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles*. Ce plan « zérophyto » prendra la forme d'un marché public porté par la CCM. Il comportera pour chaque commune engagée dans la démarche un diagnostic des pratiques personnalisé et un plan d'actions pour engager la modification des pratiques. Il pourra permettre aux communes de bénéficier de subventions pour les investissements qui auront été inscrits dans les plans d'actions. Des investissements mutualisés à l'échelle communautaire pourront également être réalisés si le besoin s'en fait sentir lors de l'étude.

### ***Le Conseil de Communauté à l'unanimité :***

1°) **Décide** de la conduite de cette opération permettant de protéger la santé publique et promouvoir la préservation des milieux naturels.

2°) **Sollicite** les soutiens correspondants auprès du Département de la Gironde, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de tout autre partenaire potentiel.

3°) **Autorise** le Président à signer le marché et les demandes de subventions afférentes.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac,  
Le 15 décembre 2015  
Le Président  
Christian TAMARELLE  
**Document signé électroniquement**

